

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-quatre et le huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Absents 1

Pouvoirs 1

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C.PARDO, G.CHARVET, P.PERSICO, J-F BONIN, F.MALARD, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX
S.AMOURIQ

Date de convocation : 31.01.2024

Secrétaire de séance : C.SAVOI

S.AMOURIQ donne pouvoir à C.PARDO

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Délibération N° 09/2024

-- * --

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Dresse ainsi qu'il suit la liste des subventions accordées aux associations pour l'année 2024 :

LIBELLES	MONTANT
ASSOCIATIONS TENAY	
LES FOUS DU CAILLOU	150
AIN CŒUR D'ART	700
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100
COMITE DES FETES	800
SOU DES ECOLES LAIQUES	1000
TENAY EN COULEURS	5000
L ACCORDERIE	200
LA BOULE TENAYSIEENNE	250
ANIMA'ROCK	500
ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES	
CAUE	52

ASSOCIATIONS FORMATION/EDUCATION	
LPPR LE MOLARD ST SORLIN	180
BTP CFA	30
COOPERATIVE DE L ECOLE PRIMAIRE	2 000
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300
AGATH	300
UNION MUSICALE	200
MJC AMBERIEU	200
ALBARINE BASKET CLUB	450
ASSOCIATIONS D ACTION SOCIALE	
ADAPEI	80
RESTOS DU CŒUR	800
EHPAD LA MAISON A SOIE	560
BANQUE ALIMENTAIRE	800
LIGUE CONTRE LE CANCER	100
FRANCE ADOT 01	100
SUBVENTIONS REPRISES SUITE FIN CCVA	
CROIX-ROUGE	1000
FOYER DU COLLEGE ST RAMBERT	800
COLLEGE ST RAMBERT	4500
TOTAL	21 152

- dit que la dépense sera imputée à l'article 65748 du Budget Communal où des crédits seront inscrits à cet effet.
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ces subventions.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 12/02/2021.....



Le Maire,

[Signature]

C. JAVOÏ

Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

[Signature]

C. PARO
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Date de transmission de l'acte : 12/02/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 12/02/2024

Numéro de l'acte : 09-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20240208-09-2024-DE

Date de décision : 08/02/2024

Acte transmis par : Gaëi ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions